

RÉUNION DU 2 MAI 2012

L'an deux mil douze, le deux Mai, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame CARRIÈRE Florence		
Madame ODRY Mauricette		
Madame SIMONNEAU Catherine		
	Monsieur DESNOUES Joël	Monsieur Jean-Pierre SAUX
	Monsieur GUÉNOT Alain	Monsieur BADAIRE Jean-Claude
Monsieur SAUX Jean-Pierre		
	Monsieur VÉTOIS Jean-Michel	Madame Michelle PRUNEAU

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
24 avril 2012	24 avril 2012	Mademoiselle Florence CARRIERE

Approbation du compte rendu du conseil du 10 avril 2012.

ADHÉSION A L'UDAH-PACT DU LOIRET :

A l'unanimité de ses membres présents le conseil accepte de renouveler son adhésion à l'UDAH-PACT du Loiret pour l'année 2012. Montant de la cotisation 87,00 €.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICALA :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents du Loiret.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 juillet 1985, portant constitution du SICALA,

Vu le changement de nom de l'E.P.A.L.A. et E.P.L. (Etablissement Public Loiret),

Vu la nomination de Monsieur COINTEPAS François en date du 24 mars 2011, en tant que Présidente du SICALA,

Vu la nomination de Madame SANCHEZ Virginie par arrêté de Madame la Présidente du février 2012, en tant qu'Adjoint Administratif assurant le secrétariat au sein du SICALA.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de modifier certains articles des statuts du SICALA comme suit :

- Article 1 : Le nom de chaque commune et chaque communauté de communes adhérente a été rajouté,
- Article 3, 7, 14, 16, 17 et 21 : changement de « E.P.A.L.A. en E.P.L.
- Article 4 : Il y est précisé que le Comité Syndical comprend un délégué titulaire et un suppléant
- Article 8 : Changement de l'adresse du siège social et du secrétariat du SICALA

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents le Comité Syndical approuve les modifications apportées aux statuts du SICALA.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Florent le Jeune, entend ces changements, et à l'unanimité de ses membres présents, accepte ces modifications.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.I.S. :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la Trésorerie de Gien, il y a lieu de modifier l'article 5 des statuts du S.I.I.S. notifiant la périodicité des paiements. Les paiements s'effectueront tous les trimestres répartis en 4 parts égales. Le Conseil entend cette modification et à l'unanimité de ses membres présents en accepte les termes.

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU EAU POTABLE-ETUDE DE LA DEFENSE INCENDIE- SCHEMA DIRECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT FLORENT :

Suite à la réception du dossier de consultation des entreprises reçu de La Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) et relatif à l'étude du réseau eau potable, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises dressé par la Direction Départementale des Territoires,
- Autorise Monsieur le Maire à le revêtir de sa signature,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour désigner l'entreprise attributrice des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Marché correspondant.

PROCÉDURE DE REPRISE DES TOMBES AU CIMETIÈRE :

La procédure de reprise des tombes au cimetière de la Commune de Saint Florent le Jeune, est arrivée à son terme. Le procès verbal de fin de procédure a été fait le 21 mars 2012, en présence des membres de droits.

Suite à ce procès verbal une liste des sépultures déclarées en état d'abandon et qui feront l'objet d'une reprise par la Commune, a été faite.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure prévue par la loi pour la reprise les tombes en désuétude. Afin de poursuivre cette procédure dans les délais impartis les travaux pourraient être envisagés à partir du deuxième semestre 2013.

ÉTUDE DE DIFFÉRENTS DEVIS :

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis qui donneront lieu à demandes de subventions à savoir :

- Afin de sécuriser les locaux de la Mairie, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, décide de faire poser des volets roulants, mais également de changer une fenêtre ainsi que deux marches de l'escalier menant à la salle de conseil. Monsieur le Maire présente le devis des Etablissements ARCELIN qui s'élève à 3 723,13 € HT. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au meilleur taux, auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aide à l'aménagement et construction de Mairies, Hôtels communautaires de locaux techniques et d'Ateliers Municipaux. De demander l'autorisation de préfinancement, et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- Changement de la porte du local tennis. Un devis a été demandé auprès des Etablissements « Les Ateliers Chandrelle » de Cerdon du Loiret. Celui-ci s'élève à 1323,97 € TTC.
- Installation d'un candélabre chemin du Châtaigner, et d'une lanterne complémentaire sur poteau béton existant rue du Carreau. Le montant du devis présenté par la Société ISI-ELEC s'élève à 5 847,48 € TTC.

Rénovation du court de tennis : le montant de devis reçu des Ets VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT, se monte à 9 173,32 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, approuve ces devis. Il charge Monsieur le Maire :

- De solliciter une subvention au meilleur taux, dans le cadre des communes à faible population.
- De demander une autorisation de préfinancement.
- Et l'autorise à signer toutes pièces afférentes à ces opérations.

ANIMATION SULLY JEUNESSE LE MARDI PENDANT MIDI :

SULLY JEUNESSE :

Association financée par les communes du canton de Sully/Loire pour les jeunes de ce canton.

L'association Sully Jeunesse a mise en place une animation **EXTRA SCOLAIRE** le mardi pendant midi (de 12h50 à 13h30) pendant la période scolaire. Le nombre d'enfants étant limité j'ai donc demandé en tant que maire responsable des deniers de la commune de Saint-Florent-Le-Jeune, que

nos enfants soient prioritaires, et que l'effectif soit complété par des enfants de Saint-Gondon. Visiblement cela n'est pas du goût des Parents d'élèves. Pour rappel la mairie de Saint-Florent finance cette association à hauteur de **3100,00 €** par an. Les membres présents du conseil municipal entendent ces explications et approuvent par 5 voix POUR et 1 voix CONTRE la décision prise, à savoir : Donner la priorité aux petits Saint-Florentais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

BADAIRE Jean-Claude Maire	DESNOUES Joël Conseiller Pouvoir à Jean-Pierre SAUX	SAUX Jean-Pierre Conseiller
PRUNEAU Michelle 1ière Adjointe	GUÉNOT Alain Conseiller Pouvoir à Jean-Claude BADAIRE	SIMONNEAU Catherine Conseillère
CARRIÈRE Florence 2ième Adjointe	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller Pouvoir à Michelle PRUNEAU